



COVID-19

Le stage, une galère pour les étudiants en quête d'emploi

STÉPHANE BÉCHAUX ([URL:/USERS/STEPHANE-BECHAUX](https://www.alternatives-economiques.fr/users/stephane-bechaux)) | 09/06/2020 |

Dans l'enseignement supérieur, les étudiants subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et sociale. Pour eux, trouver un stage relève souvent du casse-tête. De quoi fragiliser encore leur insertion future sur le marché du travail.

Il ne fait pas bon être étudiant en fin de formation initiale en ces temps de crise sanitaire. Car pour eux, tout laisse à penser que l'insertion professionnelle sera très compliquée à la sortie de la période estivale. Incertitudes sur les carnets de commandes, sureffectifs, crainte d'une deuxième vague épidémique...

Dans un tel contexte, les employeurs vont y regarder à deux fois avant d'embaucher des jeunes sur des contrats stables. En particulier dans les secteurs les plus fortement affectés par des chutes brutales, et potentiellement durables, d'activité : l'aéronautique, l'automobile, l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'événementiel, la culture.

Etudiants le bec dans l'eau

Ce marché du travail très dégradé, les étudiants en perçoivent des signes très concrets depuis déjà plusieurs semaines. Leur indicateur personnel ? Les stages ! Depuis la mi-mars, des dizaines de milliers d'entre eux sont le bec dans l'eau. A l'image de Walid, 19 ans, en fin de DUT Chimie à Strasbourg. « *Je devais partir dix semaines au Québec pour travailler dans un laboratoire de l'université de Laval. Mais tout a été annulé à cause de la fermeture des frontières. Dans ma promo, on est une vingtaine à se retrouver dans la panade* », témoigne-t-il. Même galère pour Rose, 20 ans, en 2^e année à l'Iseg Lille, une école de communication et marketing, qui devait travailler deux mois chez Sam Fée Rêver, une agence spécialisée dans l'organisation de mariage. « *A la dernière minute, la responsable a annulé le stage, sans aucune explication* », confie-t-elle, un peu écoeurée.

Conséquence, depuis la fin du confinement, des milliers d'étudiants cherchent, dans l'urgence, un nouveau lieu d'accueil pour valider coûte que coûte leur période d'immersion professionnelle. Parmi eux, Louise, 20 ans, également en fin de 2^e année à Lille mais à l'léseg, une école de commerce post-bac. « *Mon stage de vente en boutique a été annulé. Dans mon entourage, on est presque tous dans cette situation. Et trouver une solution de remplacement, c'est super dur. Comme les magasins limitent le nombre de clients à l'intérieur, ils n'ont pas besoin de renforts* », explique-t-elle. Pour tenir compte de ces difficultés, l'léseg accepte que les stages de vente ne durent que quatre semaines, au lieu des huit habituelles. Mais pas question pour autant de renoncer à cette expérience, partie intégrante du cursus.

« Neutraliser » la période de stage pour valider le diplôme

Dans tous les établissements d'enseignement supérieur, on fait ainsi preuve d'un grand pragmatisme. Le mot d'ordre ? Ne pas pénaliser les étudiants, qui ne sont en rien responsables des difficultés qu'ils rencontrent pour trouver des entreprises d'accueil. En la matière, l'exhortation vient de tout en haut, et plus précisément de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip).

Dès la mi-mars, celle-ci invitait les établissements à adapter leurs cursus et même, en cas de besoin, à « *neutraliser le module stage* » dans leur système d'évaluation des étudiants. Une semaine plus tard, la Commission des titres d'ingénieur (CTI) allait dans le même sens, en suspendant la règle des vingt-huit semaines minimum de stages pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. « *Même s'il est essentiel, le stage ne constitue pas l'unique modalité académique pour valider une compétence recherche ou une compétence professionnelle* », justifiait alors Elisabeth Crépon, directrice de l'Ensta ParisTech et présidente de la CTI.

A l'Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP) de Cachan, par exemple, les équipes pédagogiques ont dû se retrousser les manches. Et pour cause, les élèves ingénieurs sont tenus, sur les trois ans de la formation, de réaliser quarante-quatre semaines en entreprise. « *Nous avons choisi de maintenir le caractère obligatoire de ces stages, mais d'en diminuer la durée minimale. Et on a relancé fortement les contacts avec nos entreprises partenaires pour qu'elles puissent accueillir nos étudiants* », explique Claire-Marie

Chaffin, directrice du développement et des relations entreprises. Actuellement, environ la moitié des élèves de 1^{re} et 2^e années ont déposé une demande de convention. En 3^e année, seuls 18 des 458 apprentis ingénieurs ont vu leur stage annulé. Mais ils sont très nombreux à avoir subi les conséquences de l'arrêt des chantiers dû au confinement : les « chanceux » ont poursuivi en télétravail, les autres ont vu leur convention suspendue pour une période plus ou moins longue.

Stages facultatifs et faux stages

Face aux difficultés rencontrées par leurs troupes, beaucoup d'établissements se sont résolus à rendre facultatives les périodes d'immersion en entreprise. Une entorse sérieuse à leurs principes, les stages représentant un élément essentiel de leur pédagogie. « *Il faut bien que les étudiants avancent dans leur parcours, on ne peut pas leur demander de financer une année supplémentaire* », plaide la directrice des études d'une école de commerce du Grand Ouest. Pour ceux-là, le plan B peut prendre des appellations variées telles que « projet tutoré » ou « étude bibliographique ». Le principe ? Reproduire ex nihilo les conditions d'un stage, mais sans entreprise d'accueil. Une perspective qui n'attire guère les jeunes. « *Si on renonce à un vrai stage, on partira désavantagé sur le marché du travail, car on n'aura rien à montrer sur notre CV* », résume Walid, qui termine son DUT de chimie.

Ce faible engouement, Caroline Hermet, directrice du master Grande école à La Rochelle Business School, le constate parmi ses ouailles. « *En 3^e année, très peu veulent se lancer dans un projet tutoré. Certains pour des raisons financières, les autres parce qu'ils se projettent dans l'après et veulent avoir une expérience significative en entreprise à faire valoir pour réussir leur insertion professionnelle* », souligne-t-elle. Au sein de l'établissement, on se montre plutôt confiant sur la capacité des élèves en fin de cursus à trouver une entreprise d'accueil, quand bien même certains secteurs restent bouchés, comme le tourisme ou l'événementiel. La grande inconnue ? La proportion d'étudiants qui, à l'issue de leur convention, seront embauchés par l'entreprise d'accueil. Habituellement, les deux tiers reçoivent une offre d'emploi, selon l'école. Un taux qui, compte tenu de la crise économique, risque de diminuer fortement cette année.

Dans le monde du travail post-Covid 19, deux tendances pourraient au final s'additionner pour compliquer encore l'entrée dans la vie active des étudiants. La première ? Une diminution des « vrais » stages, ceux qui permettent aux jeunes d'améliorer leur formation sans être indispensables au bon fonctionnement des entreprises. Dans cette période très agitée, les employeurs ont en effet d'autres chats à fouetter que d'encadrer des étudiants pas encore opérationnels. La seconde ? Un appétit renouvelé pour les « faux » stages, ceux qui permettent de faire tourner la boutique avec de la main-d'œuvre qualifiée et quasiment gratuite. De quoi réduire encore les perspectives d'embauche en CDD et CDI pour les primo-entrants sur le marché du travail.

bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.

Désolé, cette image est inaccessible.